
MINISTRE DE LA PECHE ET DE
L'ECONOMIE MARITIME

Dakar, le 28 FEV 2018

Le Ministre

Objet : Demande de renouvellement du statut de membre coopérant non contractant à la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI).

Monsieur le Secrétaire exécutif,

J'ai l'honneur de vous informer que le Sénégal sollicite auprès de la CTOI le renouvellement de son statut de Coopérant non contractant pour la période 2018-2019.

La flotte sénégalaise n'a pas pêché dans la zone de la Commission ces dernières années, comme vous avez pu le constater, mais le Sénégal souhaite conserver son statut de coopérant que la Commission lui a accordé en 2005. Le maintien de ce statut, permettra à la flotte sénégalaise de revenir dans l'Océan indien dès que les conditions techniques le lui permettront.

Je signale que les données des déclarations de captures ont été fournies à la CTOI au cours de la présence des navires sénégalais dans la zone de la Convention.

Mon département a une nouvelle fois, sollicité le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour l'achèvement de la procédure d'adhésion à la CTOI.

Le Sénégal reste très attaché à l'ensemble des conventions en matière de pêche dont il est signataire et participe activement aux travaux des organisations régionales de pêche poursuivant les mêmes objectifs que la CTOI.

Je joins à la présente une déclaration d'engagement.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Secrétaire exécutif**, l'assurance de ma considération distinguée.

A

**Monsieur Chris O'brien Secrétaire exécutif
de la Commission des thons de l'Océan indien
Mahé, Seychelles**



Oumar GUEYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



★ MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Le Ministre

Déclaration d'engagement

□□

Le Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime s'engage au nom du Sénégal à :

- faire respecter les mesures de conservation et de gestion dans le cadre de la convention de la CTOI et,

- veiller à l'application stricte desdites mesures pour le respect par ses navires des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

En foi de quoi, le présent engagement est établi pour servir et valoir ce que de droit.



Oumar GUEYE